

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

(Art. L.225-68 al. 7 du Code de Commerce)

En application de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

L'ensemble des éléments contenus dans le présent rapport et qui reflètent notre volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de notre société sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'audit.

L'organisation de contrôle mise en place par le Directoire vise à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...).

Thème 1 : Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Organisation et rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président.

Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

Un dialogue régulier établi entre les membres du Conseil, permet d'estimer l'efficacité du fonctionnement de celui-ci. Un exercice formel d'autoévaluation, portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance a été réalisé en 2007. Six thèmes ont ainsi été couverts (Autorité, Composition, Structure et comités spécialisés, Fonctionnement et travaux du Conseil, Rôle et responsabilités, Durée du mandat) et le fonctionnement du Conseil a été jugé globalement satisfaisant par ses membres. Certaines zones d'amélioration ont néanmoins été identifiées, notamment la définition de règles relatives à la composition du Conseil (taille, variété de compétences et autres qualités clé).

Par ailleurs, un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été formalisé et reprend les thèmes suivants : Mission du Conseil de Surveillance, Organisation et fonctionnement du Conseil, Comités Spécialisés.

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Au sein du Conseil, le seul membre indépendant selon la définition AFEP-MEDEF, est le président. Les autres membres appartiennent à la famille. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour préparer les travaux

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de 75 jours après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification. Le Conseil présente ensuite à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

Au cours de l'exercice 2007, il s'est réuni six fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Les comités spécialisés

Conformément aux préconisations de l'AMF, le Conseil de Surveillance a initié la mise en place de 2 comités spécialisés :

Comité d'audit

Le Comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Au cours l'exercice 2007, il s'est réuni à trois reprises et le taux d'assiduité de membres du Comité a été de 100 %.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Thème 2 : Dispositif de contrôle interne

Définition et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'inspire du cadre de référence défini par le Groupe en place établi sous l'égide de l'AMF.

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par la direction de l'entreprise, ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- la préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire.

Le périmètre de contrôle interne intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale.

Éléments clés du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Somfy SA s'appuie sur les *Somfy Management Principles*, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International - Responsabilité - Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

Organisation et délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, Somfy SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial, et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques.

Conformément aux statuts de Somfy SA, les pouvoirs du Directoire, de son Président, et éventuellement du ou des directeurs généraux, sont ceux que leur confère la loi.

En outre, mais à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du Directoire :

- l'achat, la vente d'immeubles ou de fonds de commerce ;
- les prêts dont le montant serait supérieur au tiers du capital social ;

- les emprunts d'un montant supérieur au tiers du capital social ;
- les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur au tiers du capital social ;
- toute convention, tout rapprochement, entente ou groupement avec d'autres commerçants ou sociétés, qui dépasse le cadre des relations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs.

Somfy est organisé autour de trois grands groupes d'application qui sont :

- l'automatisation des volets roulants et stores de terrasse ;
- l'automatisation des stores d'intérieur et des solutions applicables dans les immeubles du tertiaire ;
- l'automatisation des portails et portes de garage.

Ces trois groupes d'application (ou *Business Groups*) sont responsables des aspects marketing, qualité, offre produits, développement & *engineering* de ces métiers.

Les unités de distribution de Somfy SA sont réparties en 9 zones géographiques au niveau mondial (*Business Areas*), chaque *Business Area* étant subdivisée en centres de profits (*Business Units*).

Par ailleurs, Somfy compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les divisions suivantes : industrie & logistique, business & marketing Sud, business & marketing Nord, organisation & management, auxquelles s'ajoutent les Directions Juridique, Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats, dont les représentants font partie du Comité Stratégique.

Cette organisation a pour objectif d'exploiter le potentiel des segments de marché, de développer la présence et la proximité de Somfy dans tous les canaux de distribution et donc de dynamiser la croissance.

Dans le cadre de cette nouvelle

organisation, des règles de gouvernance ont été définies afin de préciser les missions des instances de décision du Groupe. Ces instances étant la Direction Générale (ou *Group Executive Board*), le Comité de Direction du Groupe (ou *Group Management Committee*) et le Comité Stratégique.

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est fixée par le Comité des Rémunérations. Celle-ci est étalonnée annuellement auprès d'experts et conforme au marché.

Elle comprend une part fixe et une part variable sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte la progression du résultat et la rentabilité des capitaux utilisés, critères auxquels s'ajoute le niveau de l'endettement pour ce qui concerne seulement le président du Directoire.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- un régime de retraite complémentaire spécifique au président du Directoire ;
- un régime de retraite complémentaire pour les autres membres du Directoire ;
- l'attribution de plans de stocks options qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Le président du Directoire ne bénéficie pas de plans de stocks options.

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les *Business*

Groups, Business Units ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à 3 ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux. Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area, Business Unit, et Business Group*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas, Business Units, Business Groups*, sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à 3 ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Traitement de l'information comptable et financière

Élaboration des états financiers

Somfy a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe "Teepee".

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelle ou semestrielle. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion et fiscalité Groupe représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion qui comprend également deux contrôleurs de gestion pour la *Business & Marketing Area Sud* et deux pour la *Business & Marketing Area Nord*.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les 9 zones géographiques du Groupe. Chaque contrôleur de *Business Area* dispose d'un correspondant fonctionnel au siège.

Depuis leur création, chacun des 3 *Business Groups*, bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le contrôle de gestion sur la fonction recherche et développement a été renforcé au cours de l'exercice.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs son risque par le biais de contrats d'assurance-crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux, et les éléments d'annexes, sont ensuite envoyés au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont maintenant établis suivant les normes IFRS. Les options retenues ont par ailleurs été présentées puis validées par le Comité d'audit puis par le Conseil de Surveillance.

Communication financière

Après approbation des comptes par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière et publiés, pour les comptes annuels, dans un rapport largement diffusé.

Somfy SA satisfait aux obligations des sociétés cotées, publiant notamment ses chiffres d'affaires trimestriels ainsi que ses comptes semestriels dans le BALO. De plus, des réunions de présentation des résultats semestriels et annuels sont organisées chaque année sous l'égide de la SFAF.

Systèmes d'information

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, Somfy SA a poursuivi le déploiement du progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Réalisé au Moyen-Orient, en Italie, aux États-Unis, au Maroc et dans certains pays d'Europe de l'Est, le déploiement de BaaN ERP se poursuivra en 2008, notamment au Brésil.

Concernant la zone Asie, l'ERP Accpac a été installé en Australie, en Corée, à Singapour, à Hong-Kong, en Chine et en Inde. En 2008, ce déploiement se poursuivra à Taiwan.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et les procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire au sein d'une même plateforme (Hyperion), mise en place au cours de l'exercice, a permis d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

Comité d'audit – Audit Interne

Organisation

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du directeur de l'audit interne et de deux auditeurs, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué un an après l'émission du rapport final.

Au 31 décembre 2007, la quasi-totalité des filiales du Groupe ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit.

Fin 2007, un reporting a été réalisé par l'audit interne afin de recenser, sur la base de critères de contrôle interne clés, les faiblesses principales des entités contrôlées. Ce reporting devra déboucher courant 2008 sur un plan d'actions impliquant les échelons local et Groupe.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le président du Directoire, le président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention se confond avec le périmètre de contrôle interne décrit précédemment (*voir Définition et périmètre du contrôle interne*).

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- Une plateforme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne.
- Un outil d'autoévaluation à destination des filiales intégrant un référentiel de

points de contrôle clés. Des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel et les résultats, après analyse détaillée, font le cas échéant l'objet de recommandations. L'objectif est de couvrir l'ensemble des filiales et des processus du Groupe. Les exercices 2006 et 2007 ont principalement été consacrés aux filiales de distribution et aux processus correspondants.

L'évolution de ce projet, validé par le Comité d'audit début 2005, fait l'objet d'un suivi régulier par ce même Comité.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe a été réalisée au cours du second semestre 2005, permettant de recenser l'ensemble des risques.

Ainsi, a été prise en compte la menace qu'un événement, une action ou une inaction affectent :

- la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et atteindre ses objectifs ;
- les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre de notre plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...) ;
- la capacité du Groupe à respecter sa charte de valeurs, ainsi que les lois et règlements applicables.

Les risques identifiés sont classés en deux catégories : les risques correspondant à des enjeux stratégiques forts et les risques opérationnels induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Le suivi des premiers a été confié au Comité Stratégique et est intégré à la Revue Stratégique.

Les seconds font l'objet d'une analyse visant à s'assurer de l'existence de plans d'action adéquats (réalisés, en cours, ou à l'état de projet) permettant de les suivre et de les traiter. Ces risques et leur traitement font l'objet d'un suivi par les instances du Groupe.

Les principaux risques pris en considération sont liés à la position du Groupe sur son marché (risques impactant la part de marché et les marges, risques transitoires liés aux nouveaux segments de relais de croissance, risques liés au déploiement à l'international, risque de change), des risques liés aux activités cœur de métier du Groupe (défaillance clients, risques produits, risques industriels) et des risques liés aux activités de support (ressources humaines, systèmes d'information, finance).

Comité de Trésorerie – Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Trésorier.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (Capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

L'optimisation, au plan international, de la gestion financière des liquidités du Groupe se traduit par l'implantation d'un système de *cash pooling* qui regroupe quasiment toutes les filiales en zone euro (à l'exception de l'Autriche et de la Grèce).

Aux États-Unis, un *cash pooling* en dollars des trois filiales du Groupe a été implémenté courant 2007.

La méthodologie mise en place est celle dite du *D-Zero Cash*, qui consiste quotidiennement à transférer dans un sens ou dans l'autre les excédents ou besoins de trésorerie de ces filiales.

Ce système a plusieurs avantages clairs dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La trésorerie Groupe qui dispose et disposera plus encore d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées pourra ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales pourront être dégagées des contingences de gestion au quotidien des soldes de trésorerie tout en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales pourront, enfin, se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires notamment contribueront à améliorer la sécurité de ce processus.

Certifications et démarche qualité

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés concernées sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, Siminor Castres Sarl et WAY (regroupement Asa et Mingardi), Somfy Allemagne et Somfy Hollande.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques.

Cette mise sous contrôle des processus se traduit par des guides méthodologiques décrivant les tâches

des métiers opérationnels et de support, des procédures, directives et autres référentiels mis à disposition de tous via une base de données et des guides d'application des normes.

Des audits de qualité interne sont définis dans le plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise ; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services centraux en partenariat avec les assureurs concernés. La majorité des unités (+ 90 %) est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales. Une police Groupe couvrant la Responsabilité Civile des mandataires sociaux et des dirigeants est également en vigueur.

**Le Président du Conseil
de Surveillance**

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Somfy S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans

le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 29 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin